

# **RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Relative au projet d'abrogation et fixation d'alignements et de déclassement du domaine public routier communal d'une emprise située boulevard Pershing, avenue de la Porte des Ternes, rue Gustave Charpentier, voies BD/17, BE /17, BI/17 et BJ/17 à Paris 17<sup>ème</sup>.

*Du jeudi 22 mars 2018 au jeudi 05 avril 2018 inclus*

**Commissaire Enquêteur**

**Jean-Marie THIERS**

**Avril 2018**

# **SOMMAIRE**

## **1. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE**

### **1.1. Objet de l'enquête**

#### **1.1.1. Nature et caractéristiques du projet**

#### **1.1.2. Le maître d'ouvrage**

### **1.2. Désignation du commissaire enquêteur**

### **1.3. Modalités de l'enquête**

## **2. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

### **2.1. Publicité de l'enquête**

#### **2.1.1. Les affichages légaux**

#### **2.1.2. Les parutions dans les journaux**

#### **2.1.3. Les autres supports de publicité**

### **2.2. Examen de la procédure**

### **2.3. Rencontres avec le maître d'ouvrage**

#### **2.3.1. Présentation générale**

#### **2.3.2. Visite des lieux**

### **2.4. Documents mis à la disposition du public**

### **2.5. Permanences**

#### **2.5.1. Organisation des permanences**

#### **2.5.2. Tenue des permanences**

### **2.6. Recueil des documents et du registre**

#### **2.6.1. Les documents**

#### **2.6.2. Le registre**

### **3. EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

### **4. APPRECIATION DU PROJET**

**4.1. Cadre général dans lequel s'inscrit le projet**

**4.2. Evaluation du projet**

**4.2.1. Le projet proposé**

**4.2.2. Evaluation du projet, objet de l'enquête**

# Liste des pièces jointes

**Pièce 1** : Arrêté municipal du 30 janvier 2018 de la Maire de Paris.

**Pièce 2** : Note explicative du 30 janvier 2018.

**Pièce 3** : Exemple de l'affiche apposée annonçant l'enquête publique.

**Pièce 4** : Copies des 2 parutions officielles annonçant l'enquête dans deux journaux locaux.

**Pièce 5** : Certificat d'affichage de la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

**Pièce 6** : Exemple du dossier mis à l'enquête.

**Pièce 7** : Registre d'enquête publique recueilli à l'issue de l'enquête.

# 1. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

## **1.1. Objet de l'enquête**

En vue de permettre la réalisation du réaménagement du site « Pershing » conformément au projet « Mille Arbres » approuvé par le Conseil de Paris lors des délibérations des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, la présente enquête publique a pour objet les modalités foncières préalables à la mise en œuvre de ce projet « Mille arbres » à Paris 17<sup>ème</sup>.

Ces modalités concernent fixation et abrogation d'alignements et déclassement du domaine public routier communal.

### **1.1.1. Nature et caractéristiques du projet**

Le renouveau du site « Pershing », espace essentiellement minéralisé actuellement dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris entre la Porte Maillot et la Porte des Ternes implique préalablement les déclassements de plusieurs emprises relevant du domaine public routier de la Ville de Paris permettant la mise en œuvre du projet lauréat pour le site « Pershing ». Ce projet lauréat, désigné « Mille Arbres », en couverture du boulevard périphérique prévoit l'implantation de sa structure sur plusieurs emprises, définies au sol et en volume relevant du domaine public de la Ville de Paris.

L'assiette de ce projet comprend :

- le terrain en pleine terre délimité par le boulevard Pershing, l'avenue de la Porte des Ternes et une bretelle du boulevard intérieur, sur lequel la gare routière est implantée actuellement. A noter toutefois qu'une bande de terrain demeure le long du boulevard Pershing pour élargir et améliorer le trottoir ;
- un volume d'air en surplomb du boulevard périphérique, au sud de l'avenue de la Porte des Ternes pour permettre d'étendre le terrain existant par une couverture partielle du périphérique le long de l'avenue de la Porte des Ternes jusqu'à la rue Gustave Charpentier ;
- des fondations / piliers d'appui à implanter dans les talus et / ou terre-pleins centraux et / ou latéraux du boulevard périphérique ;
- une partie du trottoir de la rue Gustave Charpentier.

Il est prévu de supprimer les alignements existants sur les tronçons concernés de l'avenue de la Porte des Ternes et du boulevard Pershing. Mais il est prévu aussi de fixer un alignement au niveau du sol de la partie de la rue Gustave Charpentier bordant le projet pour marquer la limite au niveau du sol de cette voie entre l'espace demeurant du domaine public routier communal et celui dédié au projet « Mille Arbres » devant être déclassé. Toute emprise située au-delà de cet alignement devant faire l'objet d'un déclassement sera aussi déclassée au niveau du sous-sol.

Ainsi, pour permettre la réalisation de cette opération d'aménagement, la présente enquête publique doit-elle examiner :

- Le déclassement d'un volume d'une surface de base 13.830 m<sup>2</sup> (volume numéroté 1 et figurant sous trame bleue au plan référencé 29888 établi par le

cabinet Daniel Legrand le 09 janvier 2018, modifié le 31 janvier 2018). Ce volume est situé boulevard Pershing, avenue de la Porte des Ternes, la rue Gustave Charpentier (17<sup>ème</sup>) et voies BD/17, BE/17, BI/17 et BJ/17 figurant sous hachures rouges au plan soumis à enquête, (plan établi par le Département de la Topographie et de la Documentation Foncière),

- L'abrogation de l'alignement fixé par arrêté préfectoral du 6 avril 1877 sur le côté impair de l'avenue de la Porte des Ternes, la rue Gustave Charpentier et le boulevard Pershing, et l'alignement fixé par arrêté préfectoral du 23 avril 1971 sur le boulevard Pershing au droit des numéros 16 à 24, figurant sous tirets verts au plan soumis à enquête (plan établi par le Département de la Topographie et de la Documentation Foncière) ;
- La fixation d'un nouvel alignement sur la rue Gustave Charpentier (17<sup>ème</sup>) figurant sous trait vert au même plan soumis à enquête.

A noter enfin que l'immeuble à réaliser constituera juridiquement un ou plusieurs volumes immobiliers dépendant d'une ou plusieurs parcelles à cadastrer. Seuls les volumes nécessaires à la réalisation du projet lauréat feront l'objet d'une vente. Le surplus correspondant au boulevard périphérique et à ses structures demeurera propriété de la Ville de Paris.

Enfin les travaux de déséquipement du domaine public routier communal seront pris en charge par la SCCV Mille Arbres, acquéreur et futur maître d'ouvrage et par la Ville de Paris.

### **1.1.2. Le maître d'ouvrage**

Une réunion publique organisée le 11 avril 2016 a permis au public de prendre connaissance du projet « Mille Arbres ».

Le Conseil de Paris a approuvé la désignation du projet « Mille Arbres » en tant que lauréat pour le réaménagement du site « Pershing » par les délibérations des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016.

De même, le principe du déclassement de plusieurs emprises relevant du domaine public routier de la Ville de Paris a été également approuvé lors de ces délibérations.

La Ville de Paris a mené une concertation en mai et juin 2017 sur le projet de reconstitution de la gare routière au sein du projet « Mille Arbres ». Son bilan a été approuvé par arrêté de la Maire de Paris le 10 juillet 2017.

## **1.2. Désignation du commissaire enquêteur**

Dans son arrêté municipal en date du 30 janvier 2018, la Maire de Paris a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jean-Marie Thiers, demeurant 108 avenue Félix Faure à Paris 15<sup>ème</sup> arrondissement et figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur à Paris au titre de l'année 2018.

### 1.3. Modalités de l'enquête

Madame la Maire de Paris a publié le 30 janvier 2018 un arrêté municipal prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'abrogation et fixation d'alignements et de déclassement du domaine public routier communal d'une emprise située boulevard Pershing, avenue de la Porte des Ternes, rue Gustave Charpentier, voies BD/17, BE/17, BI/17 et BJ/17 à Paris 17<sup>ème</sup> (cf. pièce 1).

Cet arrêté indique les modalités de l'enquête publique, dont les principales, en conformité avec les lois et décrets applicables, sont :

- que sa durée est fixée à 15 jours consécutifs du jeudi 22 mars 2018 au jeudi 05 avril 2018 inclus,
- qu'un exemplaire du dossier soumis à enquête publique sera déposé à la mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, du jeudi 22 mars 2018 au jeudi 05 avril 2018, afin que le public puisse prendre connaissance du dossier les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8 heures 30 à 17 heures, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30 (bureau fermé les samedis, dimanches et jours fériés).
- que le public pourra formuler ses observations soit en les adressant par écrit au commissaire enquêteur, soit en les consignait sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à la mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement, 16-20, rue des Batignolles 7501 Paris.
- que le commissaire enquêteur se tiendra lui-même à la disposition du public à la mairie du 17<sup>ème</sup> pendant trois jours de permanence selon le planning ci-dessous :

le jeudi 22 mars 2018 de 10 heures à 12 heures,
le mercredi 28 mars 2018 de 15 heures à 17 heures,
le jeudi 05 avril 2018 de 17 heures à 19 heures.

- que l'avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera affiché 15 jours au moins avant le début de l'enquête sur le secteur concerné, ses abords et auprès de la mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement, ainsi que des mairies d'arrondissements limitrophes.



## **2. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

## **2.1. Publicité de l'enquête**

### **2.1.1 Les affichages légaux**

Les affichages légaux ont été effectués par les soins de la mairie de Paris. Un exemplaire de l'affiche apposée est joint en **pièce 3**.

Toute la journée du mercredi 7 mars 2018, soit quinze jours avant le début de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a personnellement procédé au contrôle de cet affichage en se rendant sur les lieux prévus d'affichage.

D'une part, il a pu ainsi constater que les mairies du 17<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements avaient bien effectivement exposé l'affiche sur les panneaux prévus à cet effet.

D'autre part, il a pu constater que, sur le site même du projet, les affiches étaient bien en place sur les cinq points souhaités à Paris 17<sup>ème</sup>, en l'occurrence :

Le boulevard Pershing, l'avenue de la Porte des Ternes, la station de métro « Porte Maillot », la gare routière Pershing, le bureau de Poste 58, avenue de la grande Armée.

De surcroît, il a constaté également la présence des affiches à Neuilly-sur-Seine à la station de métro « Les Sablons » et au 31 avenue du Roule, devant la station - service BP Ultimate.

Enfin, n'ayant pas vu d'affiche sur les panneaux d'affichage de la mairie de Neuilly-sur-Seine, il est allé s'entretenir avec le Directeur de la Communication de la dite mairie qui lui a confirmé que la mairie de Neuilly n'avait pas, elle, à exposer l'affiche de cette enquête publique de la Ville de Paris, même si se trouvaient déjà des affiches en place à la station de métro « Les Sablons » et devant la station-service BP Ultimate, au 31 avenue du Roule.

### **2.1.2. Les parutions dans les journaux**

Pour assurer la publicité de l'enquête, la mairie de Paris a fait procéder à des parutions de l'avis d'enquête dans des journaux locaux.

Les parutions ont eu lieu dans :

Le Parisien, le lundi 12 mars 2018,

Libération, le lundi 12 mars 2018.

Soit plus de 8 jours avant le début de l'enquête fixé au 22 mars 2018.

Une seconde parution a eu lieu dans :

Le Parisien, le vendredi 23 mars 2018

Libération, le vendredi 23 mars 2018

Soit dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Une copie de ces parutions figure en **pièce jointe n°4**.

### **2.1.3. Les autres supports de publicité**

Les panneaux lumineux du 17<sup>ème</sup> arrondissement ont fait part de l'enquête publique depuis le 5 mars, ainsi que le site internet suivant :

<https://www.paris.fr/participez/participation-citoyenne/concertations-et-enquetes-publiques-2460#appui-site-pershing-17e> 46

## **2.2. Examen de la procédure**

L'ensemble de ce dossier semble correctement traité tant du point de vue technique que du point de vue du respect de la législation en vigueur.

A la lumière des différents paragraphes ci-dessus, et par comparaison avec les dispositions prévues par l'arrêté municipal prescrivant l'ouverture de cette enquête, il semble que la procédure ait été bien respectée.

## **2.3. Rencontres avec le maître d'ouvrage**

### **2.3.1. Présentation générale**

Le 23 octobre 2018, en matinée, a eu lieu une réunion d'une durée de deux heures à la mairie de Paris, 121, avenue de France, au cours de laquelle le projet a été présenté au commissaire enquêteur, lequel a pu ainsi poser les questions que le projet lui suggérait en première analyse.

Participaient à cette réunion :

- le chef du projet « Mille Arbres » Monsieur Fabien VAUJANY,
- les représentantes de la Direction de l'Urbanisme, Service de l'Action Foncière Département de la Topographie et de la Documentation foncière dont Madame Fabienne DOVIN qui suit l'affaire,
- le commissaire enquêteur.

### **2.3.2. Visite des lieux**

Le jeudi 22 février 2018, le commissaire enquêteur s'est rendu sur le site du projet « Mille Arbres » en compagnie de Monsieur Fabien Vaujany pour examiner et visualiser les lieux afin de mieux se rendre compte concrètement du déclassement du domaine public routier communal de l'emprise du boulevard Pershing, avenue de la Porte des Ternes, rue Gustave Charpentier, voies BD/17 ; BE/17 ; BI/17 et BJ/17. Il a pu aussi observer les alignements à abroger ainsi que ceux à fixer.

## **2.4. Documents mis à la disposition du public**

Conformément aux stipulations de l'article R 141-6 du Code de la voirie routière qui traite de l'enquête publique relative au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales, le dossier d'enquête comprend , outre l'arrêté de la Maire de Paris :

- Une notice explicative ;
- Un plan de situation et parcellaire ;

De surcroît, se trouve dans le dossier d'enquête un état descriptif de division en volumes « Principes » comprenant :

- Un plan d'ensemble de la propriété sise rue Gustave Charpentier, avenue de la Porte des Ternes, place du général Koenig boulevard Pershing au niveau tréfonds, au niveau fondations, au niveau périphérique, au niveau voirie, au niveau sursol, une coupe partielle de principe AA, une coupe partielle de principe DD.

- Une fiche d'appréciation sommaire par nature de dépenses à effectuer.

- La liste des propriétaires des parcelles comprises en tout ou en partie dans l'emprise du projet.

- Une affiche de l'enquête.

- Deux avis publics d'enquête réalisés par voie de presse.

- Le registre d'enquête.

## **2.5. Permanences**

### **2.5.1. Organisation des permanences**

Afin de permettre au public de pouvoir s'exprimer et rencontrer le commissaire enquêteur, trois permanences ont été programmées dans l'article 3 de l'arrêté municipal daté du 30 janvier 2018 prescrivant l'enquête publique.

A la mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement, le commissaire enquêteur a pu, préalablement aux tenues de permanences, s'entretenir avec le responsable des enquêtes publiques à la mairie. Il a donc pu lui préciser les modalités pratiques de réception du public, en l'occurrence les détails concernant le fléchage des lieux de réception du public ainsi que ses prescriptions concernant le courrier éventuel du public adressé au commissaire enquêteur, ainsi que la possibilité pour le public d'obtenir des photocopies d'éléments du dossier d'enquête.

Pour authentifier le registre d'enquête déposé à la mairie, le commissaire enquêteur a coté et paraphé ses pages à cette occasion.

### **2.5.2. Tenue des permanences**

Elles ont eu lieu, comme prévu, aux dates et heures répertoriées dans le tableau ci-dessous :

le jeudi 22 mars 2018 de 10 heures à 12 heures,
le mercredi 28 mars 2018 de 15 heures à 17 heures,
le jeudi 05 avril 2018 de 17 heures à 19 heures.

Les deux premières permanences d'une durée de deux heures se sont tenues dans la salle Cardinet de la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement, la troisième dans la salle Maillot.

Les plans du dossier d'enquête publique étaient étalés sur table et accessibles par le public, tout comme le dossier complet et le registre d'enquête.

Une personne est venue à la première permanence et s'est longuement entretenue sur le projet avec le commissaire enquêteur. Elle n'a pas déposé d'observation écrite dans le registre mais a envisagé d'envoyer un courrier ou de revenir à une autre permanence pour déposer son observation. A la deuxième permanence, le commissaire enquêteur lui a téléphoné pour lui rappeler qu'il devait faire part de ses observations en tout état de cause avant la date de la fin de l'enquête. Cette personne est finalement revenue à la dernière permanence pour déposer ses observations.

Deux autres personnes sont venues déposer leurs observations dans le registre d'enquête à la dernière permanence avant la clôture de l'enquête et se sont entretenues longuement sur le projet avec le commissaire enquêteur.

## **2.6. Recueil des documents et du registre**

### **2.6.1. Les documents**

Les documents figurant à l'enquête ont également été recueillis à l'issue de celle-ci et figurent, comme indiqué au paragraphe 2.4 ci-dessus, en pièce jointe n° 6.

### **2.6.2. Le registre**

A l'expiration du délai d'enquête, comme précisé à l'article 5 de l'arrêté municipal du 30 janvier 2018, c'est-à-dire le 05 avril 2018 après la dernière permanence ayant pris fin à 19 heures, le commissaire a clos et signé le registre d'enquête publique.

Ce registre est joint au présent rapport où il figure en tant que pièce n°7.

Les observations des trois personnes ayant été recueillies, le commissaire enquêteur n'a pas jugé utile de demander un mémoire en réponse à la Mairie de Paris, mais a simplement fait part de leurs observations au service de la Ville en charge du suivi de l'enquête publique. Les réponses et commentaires de la Ville apportées à ces observations sont examinés dans le chapitre suivant « Examen des observations du public »

### **3. EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Le public s'est peu manifesté au cours de cette enquête. En effet, au cours des trois permanences tenues en Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement, le commissaire enquêteur n'a reçu à la première permanence que la visite d'une personne.

Après avoir étudié le dossier d'enquête, cette personne s'est entretenue longuement avec le commissaire enquêteur mais n'a pas déposé d'observation le jour même, envisageant de le faire ultérieurement dans le registre ou par courrier avant la fin de l'enquête. Cette personne a effectivement déposé ses observations à la dernière permanence avant la fin de l'enquête.

En outre, deux autres personnes, ayant déposé des observations sur le registre d'enquête en dehors des permanences, sont revenues à la dernière permanence pour déposer à nouveau des observations et se sont entretenues avec le commissaire enquêteur.

Au demeurant, le petit nombre de visites n'est pas surprenant malgré les mesures de publicité prises avant l'enquête, tant ce genre d'enquête de déclassement ne mobilise pas les foules à la différence, sans aucun doute, de l'enquête publique qui suivra concernant la réalisation du projet « Mille Arbres » lui-même.

Le commissaire enquêteur a, par ailleurs, jugé utile de faire part sans délai des observations du public au service de la Ville chargé de l'enquête publique afin d'obtenir rapidement le commentaire en réponse de celui-ci.

Observation n°1 de M. Henri CHARRUEL, 14 rue Gustave CHARPENTIER (75017) du 29 mars 2018 :

*« En page 4 de la notice explicative :*

*A la fixation d'un nouvel alignement sur la rue Gustave CHARPENTIER (17<sup>ème</sup>.) figurant sous trait vert au plan soumis à enquête (\*\*)*

*(\*\*) Plan établi par la DTDF en décembre 2017 »*

***Observation :*** *le plan mentionné ne figure pas dans le dossier. En conséquence, il n'est pas possible de faire des observations sur la fixation d'un nouvel alignement sur la rue Gustave CHARPENTIER.*

Observation n°1bis de M. Henri CHARRUEL du 05 avril 2018

*« Le plan au sujet duquel j'écrivais le 29 mars qu'il ne figurait pas au dossier, ayant été retrouvé depuis, je fais l'observation suivante : La position du trait vert en rapport avec le futur alignement de la rue Gustave CHARPENTIER n'est pas expliquée et il me semble que son inclinaison ne correspond pas à la situation actuelle. »*

## Réponse et commentaire de la Ville de Paris :

Comme indiqué dans la notice explicative (page 3 dernier paragraphe), l'alignement figurant sous trait vert sur la rue Gustave Charpentier aura vocation à marquer la limite, au niveau du sol de cette voie, entre le domaine public routier communal et le domaine privé (après déclassement) dédié au projet « Mille Arbres ». Aussi, sa position marque la limite des futures constructions au niveau de la rue Gustave Charpentier.

## Avis du commissaire enquêteur :

Avis conforme avec celui de la Ville de Paris, étant donné que le plan est clair même si l'on ne peut avec une précision parfaite connaître l'angle que fait la nouvelle limite matérialisée par le trait vert du plan.

## Observation n°2 de M. Carmelo PICCIOTTO 95, rue MARCADET (75018)

*« Afin d'assurer la pleine information du public, il eût été de loin préférable de joindre à la présente enquête :*

*-Les comptes rendus tant de la «réunion» (?) du 11 avril 2016 que de la « concertation » publique menée du 12 mai au 12 juin 2017 qui ne sont évoqués que de façon subreptice ;*

*-Une étude (d'impact) motivant l'abandon de la couverture du périphérique telle qu'envisagée lors des années antérieures ;*

*-L'état d'avancement des projets de suppression du périmètre dans sa partie Ouest qui concernera direct le projet comme dans ses parties Nord Est et Sud qui impacterait aussi le dit-projet ;*

*-L'articulation potentielle (en termes de travaux, mais pas que...) avec l'autre opération foncière proposée « Porte des Ternes » « verte ».*

*Il est, en effet, important de noter que les enquêtes publiques de la Porte de Neuilly avec la transformation connexe du dit « Palais des Congrès » et celle du « T3b » Porte d'Anière jusque Dauphine n'ont encore eu lieu pas d'avantage d'ailleurs que la nouveauté programmée de l'autre côté de la rue Charpentier.*

*Il serait bon donc que la Ville de Paris lève toute ambiguïté sur ce sujet en cessant l'enfumage des administré.e.s !*

*La construction de stationnements privés en sous-sol apparaît éminemment contestable car elle représente de facto une subversion déguisée à l'usage des modes automobiles de déplacement routier.*

*La création d'une station souterraine d'autocars « propriété » de la Ville de Paris qui en assurera l'exploitation « apparaît telle l'entrave à l'égalisation des conditions de la concurrence : Ce ne sont ni l'utilité ni la raison sociale de la collectivité locale parisienne que de favoriser l'extension d'un mode nuisible de transport, contrevenant aux règles Européennes de salubrité de l'air et participante au crime d'ECOCIDE avec*



*la destruction de la biodiversité tout en dégradant l'environnement sanitaire et humain...*

Réponse et commentaire de la Ville de Paris :

L'observation n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique. La présente enquête publique concerne le déclassement du domaine, en vue de la cession d'un terrain pour réaliser le projet Mille Arbres.

Le projet Mille Arbres en lui-même fera l'objet, conformément aux dispositions du code de l'environnement, d'une enquête publique, dans le cadre de l'instruction de son permis de construire. Cette enquête publique aura lieu dans les prochains mois, lorsque l'ensemble des avis des services consultés et nécessaires au dossier d'enquête auront été émis.

Le dossier de cette enquête intégrera notamment le bilan de la concertation menée en mai / juin 2017 sur le projet Mille Arbres, ainsi que l'étude d'impact du projet.

Le projet Ville Multistrates, situé immédiatement au nord du site du projet Mille Arbres, à la Porte des Ternes, fera l'objet, conformément aux dispositions du code de l'environnement, d'une Participation du Public par Voie Electronique, du 30 avril au 3 juin 2018.

Le projet de réaménagement de la Porte Maillot fera l'objet d'une enquête publique (voir réponse à l'observation de M. Chauvin ci-dessous).

Le projet de prolongement du T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine fera également l'objet d'une enquête publique sur l'ensemble de son linéaire.

Avis du commissaire enquêteur :

Avis conforme avec la Ville de Paris. Une grande partie des réponses de la Ville avait déjà été donnée lors de l'entrevue entre la personne ayant déposé cette observation et le commissaire enquêteur lors de la dernière permanence. Concernant le point de vue de M. PICCIOTTO sur l'aspect jugé non écologique du projet « Mille Arbres » incluant une gare autoroutière, il devra en faire part lors de la future enquête publique de ce projet.

Nouvelle Observation de M. Carmelo PICCIOTTO

*« En rapport avec ma contribution précédente, le déclassement est-il compatible avec la transformation à venir du bd périphérique susceptible de se faire dès la fin de la décennie ? au début de la prochaine mandature ? Y a-t-il incompatibilité avec la modification du bd Pershing au cas où le passage souterrain de voirie devra(it) être déconstruit avec l'aménagement du tram ?*

*Il faut envisager un site propre sur l'avenue de la Porte des Ternes prolongé sur l'avenue homonyme jusque la Place du même nom : Ceci a-t-il été étudié aujourd'hui ? prolongeable, le cas échéant, à Neuilly sur Seine sur le Roule afin de disposer du site réservé pour le transport public !*

## Réponse et commentaire de la Ville de Paris.

Le déclassement objet de la présente enquête n'impacte pas les conditions d'exploitation du boulevard périphérique. Il est également compatible avec une éventuelle transformation future en boulevard urbain, le cas échéant.

Il n'est pas prévu à ce jour que le T3, prolongé jusqu'à la Porte Dauphine, emprunte le bd Pershing, ni que le tunnel du Grand Maillot, dont la trémie se situe sur le bd Pershing, soit déconstruit. En tout état de cause, le déclassement objet de la présente enquête n'impacte pas le bd Pershing, qui n'est pas concerné par le périmètre déclassé, et n'obère donc pas d'éventuelles modification de son fonctionnement.

L'observation relative à un site propre sur l'avenue de la Porte des Ternes, qui concernerait donc un projet de transport sur espace public, n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique. En tout état de cause, le déclassement objet de la présente enquête n'impacte pas l'avenue de la Porte des Ternes, qui n'est pas concernée par le périmètre déclassé, et n'obère donc pas d'éventuelles modifications de son aménagement.

### Avis du commissaire enquêteur :

Avis conforme avec la Ville de Paris.

### Observation de M. Dominique CHAUVIN 3 bd PERSHING (75017)

*« Je me suis rendu le jeudi 22 mars à la mairie du 17<sup>ème</sup> pour consulter le dossier d'enquête publique de déclassement de l'espace public pour le projet « Mille Arbres ».*

*Dans les paragraphes 2 et 3 de la note explicative que j'y ai trouvée, il est bien mentionné le caractère « bruyant » et « minéral » du site Pershing avec « l'importance des flux qui le traversent ». Mais ne sont pas indiqués les nuisances supplémentaires que constituent le parking, certains jours, des gros camions de livraisons pour les évènements du palais des congrès le long de cette avenue des Ternes. Ces camions nombreux sont parkés là dans l'attente de pouvoir entrer au compte-goutte dans le parking de livraison souterrain du palais des congrès au niveau de Gouvion St Cyr.*

*Cela crée des encombrements massifs avec klaxon dans le flux déjà abondant de la circulation.*

*Aussi, avec l'agrandissement prévisible du Palais des Congrès, il est fort possible que **trop soit trop.***

*Si on peut être favorable à ce projet « Mille Arbres », l'agrandissement du Palais des Congrès lui est totalement contradictoire et pas du tout en harmonie avec lui.*

*Ce projet prévu consacre une extension en béton, du palais des congrès sur près de 50 mètres au niveau de sa façade actuelle avec empâtement donc sur le rond-point actuel de la Porte Maillot. Il est clair que ce projet est totalement anachronique et*

*contradictoire. Confirmation de son annulation doit être fournie dans le cadre de cette enquête publique de déclassement de l'espace public.*

*En effet, pour cette extension massive, il faut aussi une enquête publique de déclassement de l'espace public. Alors tous les urbanistes savent bien que l'espace public est absolument précieux en particulier pour la mobilité et aujourd'hui pour les « nouvelles mobilités ».*

*A-t-elle eu lieu ? Quand ? Comment ? Sous quelle forme ? Dans quel contexte ? Pour quel ensemble architectural et urbanistique ?*

*Votre note explicative datée 30 janvier 2018 est totalement muette sur ce point ainsi que votre enquête publique de déclassement ; ce qui n'est pas correct car on parle bien d'un ensemble.*

*Je souhaiterais avoir des explications sur cet ensemble, son articulation, l'impact du déclassement de l'espace public Porte Maillot sur la jonction avec votre projet qui est très proche et s'inscrit dans un ensemble continu et contigu.*

*Bien sincèrement.*

Réponse et commentaire de la Ville de Paris

L'observation ne correspond pas à l'objet de la présente enquête publique.

Elle concerne le fonctionnement actuel du Palais des Congrès de Paris d'une part, et la réalisation d'une nouvelle construction devant ce dernier, sur la place de la Porte Maillot. Cette hypothèse a été présentée début 2017 lors de la concertation sur le projet de réaménagement des espaces publics de la Porte Maillot, et confirmée par délibération du Conseil de Paris de septembre 2017, relative au bilan de la concertation et au programme de l'opération de réaménagement de la Porte Maillot, dont ne fait pas partie le projet Mille Arbres.

La programmation de cette construction reste à définir (une extension du Palais des Congrès est une hypothèse envisageable, parmi d'autres). Le projet de réaménagement de la Porte Maillot fera l'objet, une fois son contenu précisé et une étude d'impact réalisée, d'une enquête publique.

Avis du commissaire enquêteur :

Comme il avait déjà été dit à M. CHAUVIN par le commissaire enquêteur lors de sa venue à deux permanences, la présente enquête publique n'est que limitée à l'abrogation et la fixation d'alignements ainsi que le déclassement du domaine public routier communal de l'emprise bien précisément localisée.

Toutefois, même si le projet de réaménagement de la Porte Maillot fera certainement l'objet d'une enquête publique, il semble que le futur projet « Mille Arbres » devrait avoir déjà une incidence notable, voire majeure, sur le futur projet de réaménagement de la Porte Maillot.

## **4. APPRECIATION DU PROJET**

## 4.1. Cadre général dans lequel s'inscrit le projet

Entre la Porte Maillot et la Porte des Ternes, le site Pershing a été retenu par la Ville de Paris comme l'un des sites à modifier pour permettre une mutation du paysage urbain grâce à la mise en œuvre d'un projet innovant apportant une réponse concrète aux défis qui se posent à la Ville dans les domaines de création de logements, de rayonnement et d'attractivité, de lutte contre le changement climatique ou d'adaptation des modes de vie.

Ce site minéral, bruyant et inhabité est voisin de la Porte Maillot. Il est traversé par les flux de circulation vers le quartier d'affaires de la Défense. Il est soumis en outre au trafic routier du boulevard périphérique, au nœud routier de la Porte Maillot et à la gare routière. De surcroît, ce site a, en vis-à-vis, les façades latérales du Palais des Congrès et de l'hôtel Hyatt Regency.

Aussi, dans le cadre des projets urbains innovants lancés en 2014, pour « Réinventer Paris » la Ville de Paris a-t-elle sélectionné en janvier 2016 le projet « Mille Arbres » des sociétés OGIC et Compagnie de Phalsbourg pour modifier le site Pershing.

Le Conseil de Paris a délibéré fin décembre 2017 et approuvé cette désignation du projet « Mille Arbres » en tant que lauréat pour réaménager le site Pershing. Le principe du déclassement de plusieurs emprises du domaine public routier de la Ville de Paris, imposé en préalable à la mise en œuvre du projet, a été de même approuvé lors de ces délibérations du Conseil de Paris.

## 4.2. Evaluation du projet

### 4.2.1. Le projet proposé

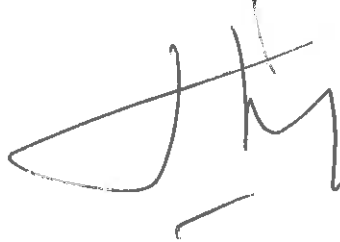
Il s'agit donc d'examiner ici les modalités foncières préalables à la mise en œuvre du projet « Mille Arbres », puisque c'est là l'objet même de la présente enquête publique. Ces modalités concernent fixation et abrogation d'alignements et déclassement du domaine public routier communal.

### 4.2.2. Evaluation du projet, objet de l'enquête

Déjà décrites dans le paragraphe 111, ces modalités foncières préalables à la mise en œuvre du projet « Mille Arbres » **semblent effectivement toutes indispensables** pour que la structure en couverture du boulevard périphérique puisse s'implanter sur plusieurs emprises définies au sol et en volume relevant du domaine public de la Ville de Paris.

Le commissaire enquêteur considère donc que ces opérations de fixation et abrogation d'alignements et déclassement du domaine public routier communal sont justifiées car indispensables pour permettre d'envisager la réalisation du projet « Mille Arbres ».

A Paris, le 10 avril 2018, le commissaire enquêteur,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a 'M' and a horizontal line underneath.

**Jean-Marie THIERS**